

**ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015**

**SOMMAIRE**

**RELEVÉ DES DECISIONS**

**Administration générale**

1. Marchés publics (délégation du Président)
2. Rapport annuel 2014 VALTOM
3. Rapport d'activité Vernéa 2014
4. Actualisation des statuts
5. VALORDOM 2 – Point d'avancement

**Prévention**

6. Composteurs grande capacité
7. Composteur individuel de Jardin : opération 2016
8. Etablissements Témoins :  
*Convention VALTOM/Laboratoire Vétérinaire pour développer la lutte  
Contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du dispositif*

**Traitement - transport**

9. Traitement de l'amiante

**Finances**

10. Décision modificative n° 2 – Budget 2015
11. Renégociation des emprunts
12. Avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation
13. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2014

## **RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 SEPTEMBRE 2015**

Le 15 septembre 2015, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

*Date de la convocation : 03 septembre 2015*

*Secrétaire de séance : Monsieur Michel GONIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 40*

*Présents : 27*

*Pouvoirs : 06*

*Votants : 33 (dont 2 voix contre)*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, DEGUI Marie-Christine, DUBIEN Ghislaine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BÉUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, (puis POUZADOUX Jean-Paul), ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Messieurs DAURAT Jean-Claude (à M. BATTUT Laurent), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), PRONONCE Hervé (à M. ROUX Thierry), VIGNAUD Bernard (à Mme. LEMPEREUR Claire).*

*Excusés : Messieurs BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BOHELAY Philippe, GAUVIN Jean-Noël, LEPEE Grégory, LUCHINO Albert, RENAUD Michel.*

*Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :*

### **Administration générale**

#### **1. Marchés publics**

*Le comité syndical prend acte de la liste des marchés conclus par le VALTOM pour la période du 23 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2015.*

#### **2. Rapport annuel 2014 du VALTOM**

*Le comité syndical prend acte du rapport annuel 2014 du VALTOM.*

#### **3. Rapport d'activité Vernéa 2014**

*Le comité syndical prend acte du rapport d'activité Vernéa 2014.*

#### **4 Actualisation des statuts**

*Le Comité syndical à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre), approuve la modification des statuts, adopte les nouveaux statuts du VALTOM, tels que rédigés dans le document annexé à la présente délibération, et charge le Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour leur application effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le respect de l'article 18 des statuts actuels.*

## 5 VALORDOM 2 – Point d'avancement

Le Comité syndical prend acte de l'avancement de l'étude VALORDOM 2.

### Prévention

#### 6 Composteurs grande capacité

Le Comité syndical prend acte, de l'avancement de cette opération et de la possibilité pour les collectivités qui n'auraient pas encore manifesté leur intérêt de renvoyer la fiche de demande sous un mois. Passé ce délai, il est proposé d'octroyer les unités non demandées aux collectivités ayant dépassé leur quota.

#### 7 Opération Composteurs Individuels de Jardin (CIJ) 2016

Le Comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de se prononcer favorablement pour le lancement d'une opération en 2016,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ADEME,
- d'autoriser le Président à procéder tout de même à une demande de subventions auprès du Conseil Départemental, les aides éventuelles viendraient alors minimiser la part prise en charge par le VALTOM.
- de faire le choix d'une augmentation de la contribution VALTOM et d'une augmentation du tarif de vente des composteurs pour compenser la perte de subvention.
- de valider la nouvelle grille tarifaire des prix 2016 d'acquisition des composteurs de jardin en bois ou plastique, et des équipements optionnels, proposés aux usagers selon la répartition suivante :

Type de matériel	Tarifs 2016 (TTC)
Composteur Petit Modèle	32,00 €
Composteur Grand Modèle	37,00 €
Aérateur "Brass'Compost'	16,00 €
Pack Petit Modèle	39,00 €
Pack Grand Modèle	44,00 €

Ces tarifs seront effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### 8 Etablissement Témoins : Convention VALTOM/Laboratoire Vétérinaire pour développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du dispositif.

Le Comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Président à trouver un accord avec le Conseil départemental pour l'intervention du laboratoire vétérinaire auprès des collègues du Département et à signer une convention avec le laboratoire vétérinaire, encadrant l'intervention de celui-ci dans 5 à 7 autres établissements du territoire du VALTOM. Un projet de convention est proposé en annexe.

## Traitement - transport

### 9 Traitement de l'amiante

Le Comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le VALTOM à mener une étude pour la mise en œuvre d'un dispositif de collecte et de traitement de l'amiante sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long ainsi qu'une réflexion départementale sur le traitement de l'amiante.

## Finances

### 10 Décision modificative n°2 – Budget 2015

Le Comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve cette décision modificative n°2 suivante :

#### ♦ SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### ▪ DEPENSES

		Montant (€ HT)
66111	Intérêts au titre de 2014	19 900, 37 €
66111	Intérêts au titre de 2015	17 561, 22 €
022	Dépenses imprévues	- 143 953, 57 €
023	Compte de liaison (virement à la section d'investissement)	106 491, 98 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

#### ♦ SECTION D'INVESTISSEMENT

##### ▪ DEPENSES

		Montant (€ HT)
1641	Part capital au titre de 2014	52 694, 21 €
1641	Part capital au titre de 2015	53 797, 77 €
	<b>TOTAL</b>	<b>106 491, 98 €</b>

#### ♦ SECTION D'INVESTISSEMENT

##### ▪ RECETTES

		Montant (€ HT)
021	Compte de liaison (virement de la section de fonctionnement)	106 491, 98 €
	<b>TOTAL</b>	<b>106 491, 98 €</b>

## 11 Renégociation des emprunts

Le Comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, valide les deux réaménagements de prêts suivants :

1. le prêt 00000558765 d'un montant de 500 000 € d'une durée de 20 ans au taux fixe de 4,69 % souscrit en 2011 (échancier trimestriel de 2012 à 2031).

La proposition de réaménagement porte à la fois sur une diminution de la durée et du taux : 180 mois (au lieu des 207 mois résiduels) au taux de 4,00 % qui entraîne un coût des intérêts restant à courir de 129 625,04 € au lieu de 171 917,85 € : gain de 42 292,81 €, soit 17,81 % du coût initial du prêt (237 431,25 € d'intérêts).

A cela, il faut déduire un écart de régularisation sur l'échéance au 01/07/2015 de 100,20 €.

2. le prêt 00000638843 d'un montant de 1 000 000 € d'une durée de 20 ans au taux fixe de 4,98 % souscrit en 2012 (échancier trimestriel de 2013 à 2032).

La proposition de réaménagement concerne à la fois la durée et le taux : 180 mois (au lieu des 231 mois résiduels) au taux de 4,00 % qui entraîne un coût des intérêts restant à courir de 266 875,04 € au lieu de 386 728,30 € : gain de 119 853,26 €, soit 23,76 % du coût initial du prêt (504 225,20 € d'intérêts).

A cela, il faut ajouter un écart de régularisation sur l'échéance au 01/07/2015 de 60,42 €.

## 12 Avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation

Le Comité Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise, le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation.

La délibération annule et remplace la délibération n° 2015/798 du 23 juin 2015 prise par l'assemblée délibérante du VALTOM du 23 juin 2015 ayant le même objet.

## 13 Affectation définitive du résultat de l'exercice 2014

Le Comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2014.

### Affectation définitive du Résultat 2014

<b>Proposition d'affectation du résultat</b>		
Résultat de fonctionnement à affecter	A	10 131 402,56 €
Déficit de la section d'investissement	B	7 228 399,38 €
Besoin de financement des restes à réaliser	C	1 551 236,71 €
<b>Report en recettes de fonctionnement au BP 2015 (article 002)</b>	<b>A - B - C</b>	<b>1 351 766,47 €</b>
<b>Affectation en réserves pour 2015 (article 1068)</b>	<b>B + C</b>	<b>8 779 636,09 €</b>